

N/REF : 28/04/2026 11H32 C:000039 I:02388
V/REF : AC/C45572
V/Email reçu le Mardi 28/04/2026 a 11H32

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLT
IMMEUBLE : CLOTEAUX -CLT
7 A 12, SQUARE DES CLOTEAUX
.
35200 RENNES

Rennes, le 06 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 7 SQUARE DES CLOTEAUX - LOGEMENT VACANT
LOGEMENT N° 003288, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : POSE BARRE SUPPORT SDB + BOUCHONS SUR ÉVIER CUISINE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 29/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POSE BARRE SUPPORT SDB
POSE BOUCHONS SUR ÉVIER CUISINE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 30/04/26 a 11H06 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL102-Rempl.Bonde, bouchon et chainette	1	39,10	39,10
1,00	PBL061-FP.Barre de douche	1	97,77	97,77
TOTAL H.T.				136,87
T.V.A. a 10,00%				13,68
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>150,55</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.